



*Ville de Pontivy*

## **Comité de pilotage agenda 21**

### **Compte-rendu de la réunion du 24 mai 2016**

C13-2016-001

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. François-Denis MOUHAOU, adjoint  
Mme Laurence LORANS, conseillère municipale

#### **ÉTAIENT ABSENTS**

M. Laurent BAIRIOT, conseiller municipal  
M. Jacques PERAN, adjoint  
Mme Soizic PERRAULT, adjointe  
M. Daniel HOUDAYER, directeur des services techniques

#### **ASSISTAIENT À LA RÉUNION**

M. Roland PICHON, directeur général des services  
Mme Sandra LETHIEC, directrice du centre communal d'action sociale  
M. Gaël CADORET, chargé de mission

§

### **RECONNAISSANCE NATIONALE AGENDA 21 LOCAL FRANCE**

La reconnaissance Agenda 21 local France a été attribuée à la ville de Pontivy pour la période 2012-2015. Un dossier de prolongation pour deux ans a été réalisé, sa validation est en attente et un nouvel appel à reconnaissance est prévu pour début 2018.

Mme la maire et l'adjoint en charge du développement durable ont reçu le représentant des services de l'État en charge du dossier. Il en ressort que dans le cadre des appels à reconnaissance, pour un agenda 21 de deuxième génération, les thèmes suivants seraient à investir :

- **L'économie circulaire et locale**

Il s'agirait de faire l'état des lieux de l'action de la ville dans ces domaines et de présenter de nouvelles perspectives.

L'économie, circulaire, et non plus linéaire, est fondée sur le principe de « refermer le cycle de vie » des produits ; les sous-produits d'une activité pouvant devenir la matière

première d'une autre dans l'objectif de réduire les déchets, les consommations d'eau et de l'énergie.

- **L'expression des facteurs locaux de bien-être et de développement par la population**

Il s'agirait ici d'engager la population à être ambassadrice du territoire, en mettant en avant ce qui fonctionne au quotidien et non en focalisant sur les dysfonctionnements ou désavantages qui peuvent être perçus. Ce serait également une forme de bilan participatif du territoire.

L'économie sociale a été également évoquée dans la mesure où Pontivy accueille plusieurs structures d'insertion qui pour certaines, œuvrent dans le recyclage ou la production locale.

D'autre part il a été souligné qu'une bonne part des leviers d'actions sont tributaires d'autres échelles de territoire, même si c'est l'échelle communale que la population appréhende le plus et où elle exprime son ressenti.

## **AMÉNAGEMENTS EN FAVEUR DES DÉPLACEMENTS DOUX**

Le comité rappelle les engagements à proposer des solutions de déplacements doux (organiser le développement des pistes cyclables, notamment) pour rendre plus fluide la circulation urbaine.

Le projet d'aménagement de plate forme multimodale en est un exemple, mais il s'étalerait sur plusieurs années d'étude et réalisation.

Des actions complémentaires ou plus modestes (stationnements pour cycles, signalétique) et ciblées (bâtiments scolaires, sportifs) pourraient être identifiés conformément aux pistes évoquées dans le plan de déplacements urbains.

## **INTERVENTION AU LYCEE DU BLAVET**

Une table ronde sur les réalisations locales du développement durable était organisée le 13 mai, dans le cadre de la semaine « prévention, santé, citoyenneté, environnement » du lycée du Blavet.

L'adjoint en charge du développement durable et le chargé de mission ont représenté la ville, après l'intervention du député, d'un représentant de la Région et d'un chercheur du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

## **ECONOMIE DE FLUIDES**

Le groupe-actions économies de flux s'est réuni le 17 mai.

Il est rappelé que la ville a obtenu en début d'année, l'accord de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour une aide financière jusqu'à 60 % du montant de la rénovation de points d'eau ou pour l'achat de certains équipements économes, conformément au programme

présenté en conseil municipal du 28 septembre 2015. Pour obtenir ces aides il convient de respecter certains critères techniques qui seront pris en compte par le service bâtiment.

Le principe d'inscription aux alertes écowatt Bretagne est maintenu. Il consiste à identifier, réduire les consommations électriques et communiquer, lors des risques de chute du réseau électrique en hiver. Les deux derniers hivers, compte tenu de la douceur du climat, il n'y a pas eu d'alerte. Les services devront redéfinir leurs modalités d'actions conformément à la charte.

Les points faits sur les chaudières permettent d'avoir une vision pluriannuelle de la rénovation de celles-ci. Il serait intéressant d'aboutir aux mêmes outils d'actions en matière d'isolation et huisseries, mais aussi de plus petits matériels générant des économies (rénovation des régulations de chaudières et des robinets thermostatiques). Ceci permettrait de phaser les interventions. Les services techniques recenseront les besoins dans ce domaine.

En ce qui concerne le parc de véhicules, il conviendrait de regrouper dans le même outil les éléments d'état du parc et les éléments de consommations provenant de différentes sources. Contact a été pris avec le fournisseur de carburant pour évoluer vers un dispositif automatisé des suivis de consommations.

La ville a fait l'acquisition de nouveaux vélos et vélos à assistance électrique pour le centre technique municipal. Ceux-ci sont installés en mairie et au CTM. Ils sont utilisés plusieurs fois par semaine d'avril à octobre, ils libèrent des véhicules. La médiathèque et le palais des congrès ont réitéré leur intérêt pour ces vélos, du fait des fréquents trajets pendulaires avec la mairie et les écoles et de l'absence de permis VL pour certains agents.

## **GESTION DES DECHETS DES SERVICES**

Une enquête internet et papier a été réalisée auprès du personnel et des agents d'entretien. Il en résulte que les actions de tri sélectif et de réduction à la source développées depuis 2010 sont toujours en cours. Des demandes spécifiques ont notamment été recensées et seront étudiées au second semestre. Il s'agit par exemple d'effectuer une nouvelle communication sur les modalités de tri dans les services administratifs.

Différentes demandes émanent des écoles, par exemple de l'école Paul Langevin pour disposer de facilités de tri et d'un composteur. D'autre part la collecte centralisée des toners de photocopieurs est sollicitée auprès du service systèmes d'information, pour qu'elles soient ensuite transférées à Pontivy communauté (reprise des toners et cartouches par l'intermédiaire d'une convention avec Emmaüs). De nombreux matériels informatiques réformés sont également stockés dans les écoles et en attente d'enlèvement.

Il est proposé que les réunions de rentrée scolaire soient l'occasion de préciser les besoins et de communiquer sur les possibilités d'actions en lien avec Pontivy communauté.

Au niveau du CTM des échanges de pratiques avec le centre technique communautaire pourraient éventuellement permettre d'améliorer les collectes sélectives, en particulier pour les emballages plastiques.

## **PRODUCTION, CIRCULATION ET STOCKAGE DE L'INFORMATION**

Un certain nombre d'actions et pratiques avaient été mise en place pour favoriser la diminution des impressions tout en créant des outils de gestion administrative (réservation de salles, dossiers partagés). Le point sur ces sujets avait été joint au conseil municipal du 7 décembre 2015.

Les critères d'impression pour le bulletin municipal (taux de fibres recyclées, label d'impression) sont suivis. D'autres publications régulières pourraient faire l'objet d'un marché, ce qui permettrait d'en abaisser les coûts tout en intégrant les critères environnementaux et en réservant les impressions plus ponctuelles aux imprimeurs locaux.

La dématérialisation des factures est opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> mai et celle des courriers suivra au 2<sup>ème</sup> semestre.

L'accès de l'espace Kénére au serveur de la mairie a été réalisé et sera amélioré par un changement de technologie à l'occasion de l'intervention d'installation de la caméra qui couvrira le palais des congrès et l'espace Kénére.

Dans le cadre des efforts faits en matière d'accessibilité-handicap, le diagnostic et l'optimisation du site internet de la ville restent à effectuer.

En matière de sécurité civile et d'information d'urgence : un lot de sms est disponible et mobilisable par l'intermédiaire de l'application Commune-It, mais il n'y a pas de procédure liée à la rédaction et à l'envoi des messages. Celle-ci serait à définir.

Destruction des archives municipales : conformément aux engagements en matière de commande publique durable, la dernière destruction datant du 19 novembre 2015 a été effectuée par l'intermédiaire d'une entreprise locale d'insertion par le travail, attestant des conditions techniques nécessaires.

## **COMMANDE PUBLIQUE DURABLE**

La commande publique durable consiste à intégrer des critères sociaux, environnementaux ou d'approvisionnement de proximité, dans le respect des règles de marchés publics.

La réglementation évolue. Il est désormais possible de faire mention explicite d'un label, ou de spécifier le souhait d'acheter directement au producteur. La notion de *marché réservé* auparavant limitée au secteur du handicap est désormais étendue au secteur des

travailleurs défavorisés. Il en résulte le fait de pouvoir faire appel à des entreprises d'insertion par cet intermédiaire et plus uniquement à travers des clauses sociales.

Rappelons que la ville dispose de différents partenariats avec les structures d'insertion locales (nettoyage des vêtements du CTM, entretien d'espaces, rénovation du petit patrimoine, réalisation de travaux publics, destruction d'archives, achat de matériel de bureau).

Certaines orientations prises perdurent (critères d'impression, d'achat de matériel informatique, introduction de produits locaux dans les pots et réceptions), d'autres aspects semblent plus difficiles à démontrer. C'est notamment le cas pour le non usage de bois issus de forêts primaires, malgré une délibération du conseil municipal dans ce sens. Un rappel sur le sujet sera transmis aux services pour rappeler que les critères d'achats doivent être en cohérence avec ceux fixés aux prestataires de rénovations ou construction.

De nouvelles perspectives seront explorées : utilisation de matériaux de concassage recyclés par une entreprise locale dans les soubassements de route en les substituant aux matériaux de carrière, usage de peinture routière sans solvants de synthèse, essai de nettoyage des salles de sport avec des dispositifs économes en eau.

Ces éléments sont à relier au premier point sur la reconnaissance nationale agenda 21 local France et à l'engagement de la ville dans les thèmes de l'économie circulaire et locale.